

**DEMANDE D'INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE DES MEDECINS  
DU BURUNDI**

**IDENTIFICATION DU DEMANDEUR**

1. Nom et prénom : .....
2. Lieu et date de naissance : .....
3. Nationalité : .....
4. Adresse privée/professionnelle : .....
5. Téléphone : .....
6. Email : .....
7. Qualification / spécialité : .....
8. Diplôme de médecin obtenu le : ..... à l'Université: .....
10. Diplôme(s) de spécialité : ..... à l'Université: .....
- obtenu(s) le : ..... à l'Université: .....

**IMPORTANT**

1. Avant de soumettre la demande d'inscription au tableau de l'Ordre des Médecins du Burundi, il est impératif de se présenter au secrétariat administratif du Conseil National pour prendre connaissance des textes légaux régissant l'Ordre des Médecins du Burundi et l'exercice de l'art de guérir au Burundi.
2. La présence physique du requérant est donc obligatoire (pas de délégation possible).
3. Les documents exigés doivent être complets, faute de quoi la demande ne sera pas traitée.
4. Les pièces comportant le dossier de demande doivent être formulées en Français / Anglais ou traduite dans l'une de ces deux langues par un traducteur agréé.
5. Il est strictement déconseillé de procéder au paiement des frais d'inscription avant le dépôt et l'acceptation du dossier de demande.

*\* Précéder la signature de la mention Lu et approuvé*

**Signature du demandeur**.....

**Date** .....

**DEMANDE D'INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE DES MEDECINS  
DU BURUNDI**

**DOCUMENTS EXIGES** (à attacher à la demande)

1. Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité.
2. 2 (deux) photos passeport en couleur.
3. Copie certifiée du diplôme de Docteur en Médecine et du (des) diplôme(s) ou certificat(s) de spécialisation. Pour les diplômes obtenus en dehors du Burundi, présenter une attestation d'équivalence délivrée par l'autorité compétente du Ministère de l'Education Nationale.
4. Curriculum vitae actualisé.
5. Une attestation de non poursuite judiciaire ou un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3mois.
6. Une attestation de bonne conduite, vie et moeurs datant de moins de 3mois ou une attestation de bonne conduite professionnelle ou d'honorabilité précisant notamment l'absence de sanction, émise par l'Ordre des Médecins d'origine (pour les étrangers).
7. Preuve de paiement des frais d'inscription:
  - Pour les nationaux: BIF 20.000 (vingt mille francs burundais) à verser au compte BANCOBU N° 20002-00301-00730020101-60/BIF intitulé CNOMB
  - Pour les étrangers: USD 200 (Deux cents dollars américains) à verser au compte BANCOBU N° 20002-00301-00730020201-98/USD intitulé CNOMB
8. Preuve de paiement de la cotisation annuelle: BIF 50.000 (cinquante milles francs burundais) au compte BANCOBU N° 20002-00301-00730020101-60/BIF intitulé CNOMB.

**N.B.** La cotisation annuelle payée après le mois de septembre compte également pour l'année suivante.